



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL no 2025-09-01

Conformément à l'article 145.31 et 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ainsi qu'au Règlement numéro 441-2023 portant sur les usages conditionnels, avis est donné par la soussignée que le conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare se prononcera sur une demande d'usage conditionnel lors de sa séance ordinaire prévue le 15 septembre à 20h, au 450, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Lot : 6 320 663

Propriétaire : Haithem Akkari et Mohamed Selim Tanfous

Localisation : Rue du Domaine

Zonage : Vml-4

Objet de la demande

La demande vise à autoriser un projet de gîtes touristiques comprenant six mini-dômes destinés à la location à court terme.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande d'usage conditionnel, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 29^e jour d'août 2025.

Stéphanie Lafond

Directrice générale par Intérim